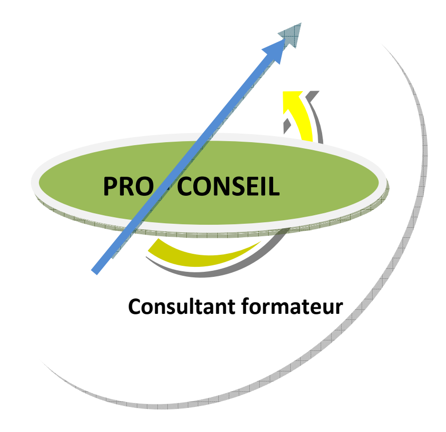




Catalogue de formations 2015

Nos compétences

Analyse de votre budget

Comprendre le budget de la commune

Prospective financière

Entrer dans la démarche projet pour construire votre budget :

« Un budget pour quoi faire ? »

Projet de mandat et prospective financière : les clés du succès

Comment établir un projet de mandat en cohérence avec la situation actuelle et future du territoire en conjuguant les ambitions de développement avec les ressources financières disponibles

Restauration scolaire

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mieux appréhender la faisabilité de vos projets liés à la restauration scolaire

Le restaurant est devenu un lieu d'animation et d'éducation qui s'inclut dans une journée de l'enfant

L'actualité : Programme national nutrition santé : mieux manger, bouger plus sur ma commune

La relation école /commune

Après la réforme des rythmes scolaires un temps pour comprendre ce qui fait la relation école/commune et, à travers vos expériences, ce qui fait vos réussites et vos difficultés.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mieux appréhender la faisabilité de vos projets liés à la construction, reconstruction de l'école de votre commune.

Contact
PRO-CONSEIL
7 rue du commerce
49700 DOUE LA FONTAINE
Tél fixe 09 65 17 26 81
Tél mobile : 06 21 33 57 67
Mail :
pro-conseil0467@orange.fr

N° SIRET
32710650600022 APE 7022Z

Introduction

Neuf mois se sont écoulés depuis les dernières élections municipales qui, cette année pour la première fois, ont permis l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires. Passée inaperçu pour le « citoyen lambda » cette nouvelle disposition consacre la place de la communauté de communes sur un territoire.

Si de récents sondages montrent que le citoyen laisse aux élus la lourde tâche d'organiser les territoires, il n'en demeure pas moins qu'il souhaite que soit conservé ce lien de proximité qui fait l'existence des communes et surtout son « bien vivre ».

Un enjeu pour les années à venir qui va nécessiter, face au désengagement de l'Etat, de réfléchir à un nouveau mode de gouvernance plus orienté vers l'anticipation et qui prend en compte toutes les composantes d'un espace géographique dont les limites restent à définir.

Un mode de réflexion tourné vers une stratégie d'offre proactive plutôt que de recourir à la satisfaction d'une demande. Une démarche où la conception de l'offre devra être conjointe entre la collectivité qui apporte son savoir-faire et le citoyen ou l'usager qui apporte son savoir en termes de besoins et d'usages.

La réforme des territoires va impliquer cette nouvelle vision pour éviter, contraintes financières obligent, de reproduire les erreurs du passé notamment en matière budgétaire. Schémas de mutualisation, réforme de la carte de l'intercommunalité, économies d'échelle, transfert de compétences seront, pour ce mandat, les axes de travail.

On le comprend entre l'urgence, pour profiter des « dotations bonifiées », au risque de mal faire, et prendre le temps de réfléchir, en entrant dans une logique plus prospective, pour définir ce qui fera, sur un territoire, le « vivre ensemble » les résultats seront différents mais ils seront la base sur laquelle les nouveaux territoires se construiront.

Dans un tel contexte, Il est important de pouvoir vous proposer des formations en lien à la fois sur ce qui fait le quotidien des élus de la commune mais aussi de ceux de la communauté de communes.

C'est pourquoi nous proposerons prochainement deux nouvelles formations :

► Communauté de communes : projet de mandat et prospective financière « construire un territoire autour d'un projet »,

► Schéma de mutualisation mode d'emploi pour une organisation au service d'un territoire

Les préoccupations au quotidien des élus des communes et maintenant ceux des communautés de communes ont toujours été celles du cabinet PRO-CONSEIL et, pour cela, nous enrichissons nos formations en prenant en compte l'actualité ou les récentes décisions qui ont fait débat, en particulier :

► la réforme des rythmes scolaires qui a modifié la relation école/commune,

► Le restaurant scolaire, entre équilibre alimentaire et gaspillage, est devenu un lieu d'animation et d'éducation qui s'inclut dans une journée de l'enfant,

► le budget communal ou intercommunal face à la réduction des aides de l'Etat et à la réforme des territoires.

Afin de mettre en œuvre une « certaine démocratie locale », les collectivités ont eu de plus en plus recours au secteur associatif. Le but étant de se rapprocher des administrés qui vont s'identifier en participant à des manifestations sportives, culturelles ou éducatives. Si la commune s'identifie par la notion de proximité, le secteur associatif permet de construire ce lien social entre les habitants. Cependant la réforme des territoires va imposer de nouvelles règles de gouvernance et les liens

entre élus et associations vont devoir évoluer. La difficulté de la relation réside dans le fait que notre société évolue dans un environnement toujours plus juridique et cette mutation n'est pas de nature à faciliter les relations. Deux formations sont proposées

► la relation commune/associations dans la réforme des territoires, entre proximité et lien social, des règles nouvelles de gouvernance vont s'imposer aux décideurs locaux dans les rapports établis avec les associations. Entre respect du droit et souci du maintien du lien social les choix deviennent difficiles et conduisent à des relations conflictuelles ou juridiquement contestables.

► Construire une politique sportive : Les pratiques sportives sont toujours plus nombreuses et diversifiées. Historiquement, les politiques des collectivités autour du sport ont été orientées sur la gestion des équipements et sur l'attribution de subventions aux clubs. Aujourd'hui, les élus locaux font face à des besoins, des situations sociales et des évolutions de société qui interrogent la finalité du sport

Dans une société toujours plus réglementée, communiquer devient une nécessité mais comment aborder ce mode de dialogue avec un citoyen plus préoccupé par son « bien vivre » que par le besoin commun ? Communiquer n'est pas inné mais nécessite de mieux comprendre :

► Pourquoi communiquer ?

► Quelles sont les particularités de la communication dans une commune ?

L'environnement est un enjeu clairement identifié par le citoyen soucieux de sa santé et de son cadre de vie. Cette année, notre catalogue s'enrichit de l'apport d'un Ingénieure paysagiste consultante qui vient compléter permet de proposer des formations sur la vie locale et le cadre de vie et compléter les éléments contenus dans un agenda 21.

► Projet territorial de développement durable et agenda 21 : mode d'emploi

► Mieux vivre les espaces publics : gestion différenciée, gestion et aménagement durables des espaces publics, de quoi parlons-nous ?

Formations en intra

Nous avons, avec certains d'entre vous, développé des formations en intra. Cette demande faite par les communes ou les communautés de communes de toutes les tailles, privilégie la proximité et permet de mieux identifier la problématique d'une collectivité en apportant des réponses plus appropriées.

N'hésitez pas à nous contacter, notre expérience de ces formations/actions nous permet de vous faire une proposition adaptée au plus près des communes ou communautés de communes de votre territoire.

Cette année le catalogue PRO-CONSEIL compte 29 formations et 9 cabinets vont animer ces prestations. Nous sommes en deuxième année de mandat et j'ai souhaité présenter le catalogue par grands thèmes.

Pour chaque thème vous avez le contenu des formations en détail ainsi que les tarifs correspondants.

Toutes nos formations peuvent être exécutées dans les locaux d'une commune ou communauté de communes si vous le souhaitez.

Partenaire de la société FORMALOG, nous pouvons mettre à votre disposition sur ANGERS des salles qui disposent de tout le confort pour la réalisation de formations.

Pour toutes vos demandes votre contact sera Patrick NAUDET créateur et dirigeant du cabinet PRO-CONSEIL

Patrick NAUDET CABINET PRO-CONSEIL, 7 rue du commerce, 49700 Doué la Fontaine
Tél 06 21 33 57 67
Mail pro-conseil0467@orange.fr

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau catalogue et vous remercie de cette confiance toujours renouvelée à laquelle je m'efforce de répondre en m'entourant de compétences qui, comme moi, portent une attention toute particulière aux difficultés des élus dans l'exercice de leur mandat et mettent tout en œuvre pour répondre à leurs attentes.

La commune : rôle et fonctionnement

Une commune de quoi s'agit-il ?

Public

Elus

Personnel de la collectivité

« Collectivité administrative de base ou de proximité », la commune est très certainement la plus ancienne et la mieux identifiée par le citoyen ou administré.

C'est la loi du 14 décembre 1789 qui élève toutes « les communautés de personnes » existantes à la date de la révolution au rang de communes, ce qui explique le nombre de communes en France et leur taille.

Les communes connaissent une organisation administrative unique, quelque soit leur taille. Elles sont gérées par un Conseil Municipal et par le Maire (loi municipal de 1884). Si le premier est issu d'un vote au suffrage universel, le second est élu par le Conseil Municipal.

Le Maire est aussi « représentant de l'Etat » et exerce au titre de ses fonctions des compétences telles que l'état civil, les élections et pouvoir de police ».

Les communes bénéficient de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal. Aujourd'hui certaines de ces compétences sont transférées dans le cadre d'une intercommunalité.

Objectifs de la formation : faire découvrir aux élus ce qui fait la fonctionnement d'une commune et les liens qui l'unisse à son territoire au travers de l'intercommunalité

Durée de la formation :

1 journée

◆ **Moyens pédagogiques**

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ **Nombre de participants**

15 – 20 personnes

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

Le programme

Panorama du territoire Français

- Organisation du territoire de « la République Française »
- Population et prospective INSEE 2030
- Répartition de la population sur le territoire métropolitain

Collectivités territoriales

Définition

- La Commune, le Département, la Région
- Les établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Quelques rappels
- Lois, décrets, ordonnances, règlements, etc.

La commune

- La place des communes sur le territoire
- Une commune de quoi s'git-il ?
  - ► Compétences générales
  - ► La notion d'intérêt commun général
  - ► Les activités régaliennes de la commune

Organisation politique de la commune

- Le Conseil Municipal
- Le Maire
- Les Adjoints
- Les Conseillers Municipaux
- Les commissions

Organisation administrative de la commune

- La relation avec les salariés d la collectivité
- La position entre élus et salariés

La relation commune/communauté de communes

- La notion de transfert de compétences

Les attributions du Maire et ses responsabilités

Public

Elus : Maire, Adjoints ou Conseillers Municipaux

Au lendemain des élections, le maire est élu par le Conseil Municipal qu'il va ensuite présider.

Ses attributions sont de deux ordres : il est à la fois agent de l'Etat sous le contrôle du représentant de l'Etat et exécutif de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal. Ces deux types de fonctions s'exercent dans des conditions différentes et confèrent au Maire pouvoirs et obligations.

De ces pouvoirs et obligations peuvent naître des conflits opposant le Maire, la commune à des tiers et engager la responsabilité civile ou pénale du maire ou de la commune.

La plus-value de cette formation repose à la fois sur l'apport de connaissance, la présentation et les échanges d'expériences pour mieux appréhender la fonction de Maire. Cette formation n'est pas un cours de droit mais plus une sensibilisation à la fonction de Maire et ce qu'il implique en termes de responsabilité

Durée de la formation :

1 journée

- **Moyens pédagogiques**

Présentation par power point

Remise du document aux participants

- **Nombre de participants**

15 – 20 personnes

Le programme

1 – Les attributions du Maire

- ▪Le Maire est élu par le Conseil Municipal
- ▪Le Maire une double fonction
  - •Agent de l'Etat
  - •Agent exécutif de la commune
    - - Les attributions du Maire
    - - Les délégations du Maire

2 – La responsabilité du Maire et de la commune

- ▪La responsabilité de la commune
  - •La responsabilité sans faute
  - •La responsabilité pour faute
- ▪La responsabilité civile du Maire
- ▪La responsabilité comptable et (ou) financière
- ▪La responsabilité financière du Maire
  - •La relation avec les associations : gestion de fait et conventions
- ▪La responsabilité personnelle et pénale du Maire
  - •Information concernant le délit d'ingérence
- ▪L'obligation d'assurance de la commune
  - •Assurance personnelle du Maire

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

La relation commune/école

entre temps scolaire et périscolaire

Public :

Elus de collectivités
Personnel en charge des affaires scolaires

Depuis la création de l'école publique, laïque et obligatoire, la commune et l'Education Nationale forment un couple indissociable.

Si le Code de l'Education Nationale définit les obligations de la commune, celle ci s'est engagée, pour tenir compte de l'importance que joue l'éducation dans l'intégration sociale des enfants et des plus jeunes, en apportant son soutien à l'enseignement élémentaire et maternelle, à la fois sur le temps scolaire et périscolaire.

La mise en œuvre en septembre 2014 de la réforme des rythmes scolaires a nécessité, pour les communes, de revoir les modes de fonctionnement et de repositionner les effectifs sur un temps périscolaire plus long. Opportunités ou contraintes, après un an d'expérience vient le temps de faire une évaluation des effets de cette organisation nouvelle sur l'amélioration attendue des résultats scolaires et les difficultés des communes ou communautés de communes à mettre en œuvre.

Cette formation se propose de faire découvrir l'environnement éducatif qui se partage avec les différents acteurs que sont les équipes d'enseignants publics ou privés, les personnels des collectivités, les parents d'élèves, les représentants de l'Education Nationale, les associations qui interviennent en soutien de l'action éducative et les élus de la collectivité et pose la question :

- Quelle(s) école(s) pour demain ?

Durée de la formation

1 journée

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

Nombre de participants

15 – 20 personnes

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

La relation commune/école
entre temps scolaire et périscolaire

Le programme

◆ **Le rôle de la commune entre temps scolaire et périscolaire**

Introduction

◆ **Les obligations de la commune**

●*Le code de l'éducation*

●*L'inscription des élèves*

- Les enfants hors commune

-L'instruction dispensée hors de l'école

●*L'accueil des enfants handicapés*

■ ***Le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques***

●*La répartition des frais entre commune et éducation nationale*

●*RPI*

●*Les locaux scolaires*

●*PPMS*

●*L'organisation du temps scolaire*

- La réforme des rythmes scolaires

●*La surveillance et la sécurité des élèves*

●*Le Conseil d'école*

●*L'apport de la commune sur le temps scolaire*

-Retour d'expérience : la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

■ ***L'existence matérielle des écoles privées***

●*Le contrat d'association*

◆**L'intervention de la commune dans l'action éducative**

●*La restauration scolaire*

●*Les temps péri éducatifs (TAPS)*

●*Les études surveillées*

●*L'accueil périscolaire*

●*Renforcer l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire*

●*Le soutien scolaire*

◆**L'avenir de l'école sur les territoires : l'intercommunalité**

Restauration scolaire :

Entre enjeux et contraintes, choisir un mode de gestion adapté

Public :
Elus de collectivités
Personnel en charge de la restauration scolaire

La mise en place d'un service de restauration scolaire n'est pas obligatoire. Cependant cette remarque fait illusion si l'on considère que sans restaurant scolaire, il n'est pas possible de maintenir les enfants dans les écoles de la commune.

Le restaurant scolaire est un service à caractère social mais l'évolution de nos modes de vie serait-elle en train de remettre en cause cette définition historique ? Limiter l'accès au service faute de place disponible ou pour toutes autres raisons ne peut se faire sans respecter une règle fondamentale : le libre accès au service public !

Au-delà des règles de droit, le restaurant scolaire s'identifie comme un lieu de socialisation, d'éducation au goût et d'apprentissage. Nourrir les enfants durant la pause du midi évolue pour mieux répondre à la nécessité d'apprendre à mieux consommer.

Entre respect des règles d'hygiène et de sécurité des aliments, volonté d'assurer un meilleur équilibre alimentaire, souci de maintenir en condition les espaces de production et de distribution, volonté d'améliorer la qualification du personnel en charge de l'encadrement des enfants, respect des règles des marchés publics, la tache des élus n'est pas si simple et l'enjeu est important compte tenu du caractère sensible de cette activité.

Les objectifs de cette formation qui se déroule sur 1 jour sont :

- ☞De permettre aux responsables locaux de mieux appréhender les modes de fonctionnement au restaurant scolaire et plus globalement sur le temps méridien.
- ☞De mieux appréhender un projet de construction ou reconstruction au restaurant scolaire en se posant la question : pourquoi organiser un service de restauration scolaire ?

Durée de la formation

1 journée

◆ **Moyens pédagogiques**

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ **Nombre de participants**

15 – 20 personnes

Patrick NAUDET

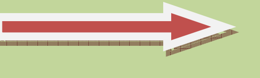
Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

Restauration scolaire :

Entre enjeux et contraintes, choisir un mode de gestion

Le programme

- **La restauration scolaire dans son contexte**
  - *Les enjeux*
  - *Les contraintes*
- **La sécurité alimentaire**
  - *Le paquet hygiène*
  - *Le plan de maîtrise sanitaire*
  - *-La traçabilité*
  - *-Le plan HACCP*
  - *-Les bonnes pratiques d'hygiène*
  - *-La marche en avant*
- **Une démarche de projet**
  - *La commune veut-elle gérer ou déléguer tout ou partie du service ?*
- **Le cadre juridique**
  - *De la régie totale à la délégation de service*
- **L'adaptation des locaux**
  - *En fonction des choix retenus*

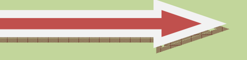


La capacité d'accueil au restaurant

- **Nutrition et santé**
  - *La qualité*
  - *Le temps accordé à la prise de repas*
  - *Le contenu de l'assiette*
  - *L'intégration des produits locaux et/ou Bio*

Manger, bouger, le Programme National Nutrition Santé (PNNS)

  - ***- les conditions d'intégration des produits***
  - ***- l'information et la formation des personnels, des enfants et des parents***
  - ***- un projet de territoire***
- **Animation de la pause méridienne**
  - *Les personnels de la collectivité et les enfants*
- **Les Projets d'Accueils Individualisés (PAI)**
- **Le règlement intérieur**



Le libre accès au service public

- **La commission des menus**
  - *Pourquoi (faut-il une commission des menus ?)*
  - *Rôle et fonctionnement (partage d'expérience)*
- **Des questions budgétaires**
  - *Le prix du repas au restaurant scolaire*
- **La restauration scolaire et l'intercommunalité**

L'achat public – initiation aux règles de passation et d'exécution d'un marché public

Public :

Elus de collectivités et personnels ayant à intervenir dans les commandes et achats publics

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont amenés au quotidien à réaliser des achats dans le respect du Code des Marchés Publics.

La règlementation des achats publics peut s'avérer parfois complexe pour des personnes qui ne disposent pas des connaissances de base indispensables. De plus, cette règlementation, en perpétuelle évolution (3 codes différents depuis une dizaine d'années et un nouveau code en préparation !!) est source d'innombrables interprétations jurisprudentielles qui créent un sentiment d'insécurité pour les acheteurs publics.

Le Code des Marchés Publics en vigueur offre cependant une souplesse assez grande dans la conduite des procédures. C'est pourquoi il s'avère indispensable d'en connaître les règles de base et les différents mécanismes d'attribution des marchés publics en fonction du type d'achat (travaux, fournitures, prestations de services).

La formation proposée a pour objectifs d'apporter aux acteurs locaux de la commande publique les connaissances de base indispensable pour une pratique efficace et sécurisée de l'achat. Elle aborde toutes les étapes de la procédure, depuis la définition du besoin jusqu'à l'exécution du marché public

Durée de la formation

2 journées

◆ **Moyens pédagogiques**

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ **Nombre de participants**

15 – 20 personnes

Formateur

Daniel COGNE

L'achat public – initiation aux règles de passation et d'exécution d'un marché public

Le programme

- **Contexte général de la commande publique**
  - *Evolutions récentes de la règlementation*
  - *Textes en vigueur*
  - *Principes généraux de l'achat public*
  - *Notion de définition du besoin*

- **Principales procédures**
  - *Procédure adaptée – procédures formalisées – seuils de passation et de publicité*
  - *Marchés à bons de commandes – marchés à tranches conditionnelles - accords-cadre*
  - *Groupements de commandes*

- **Acteurs de la commande publique - rôle**
  - *Le maire (ou le président)*
  - *L'assemblée délibérante*
  - *La commission d'appel d'offres*
  - *Le jury de concours*

- **Expression du besoin**
  - *Publicité préalable – forme - contenu*
  - *Rédaction du cahier des charges (dossier de consultation des entreprises) – pièces constitutives (règlement de consultation – acte d'engagement – CCAP – bordereau des prix unitaires …)*
  - *Forme des prix (ferme – révisable – actualisable – unitaire ou forfaitaire)*

- **Dématérialisation**
  - *Règles relatives à la dématérialisation des procédures*
  - *Fonctionnement d'une plateforme de dématérialisation*

- **Choix de l'attributaire du marché**
  - *Contenu d'un dossier de candidature et d'un dossier d'offres*
  - *Analyse des candidatures et des offres- critères et méthode de notation des offres*
  - *Notions de co-traitance et de sous-traitance*
  - *Finalisation du marché : information des candidats – contrôle de légalité – notification – avis d'attribution*
  - *Approche sommaire du contentieux des marchés publics*

- **Principales règles d'exécution des marchés**
  - *Notions d'avances et d'acomptes*
  - *Retenues de garanties*
  - *Délais de paiements – intérêts moratoires*
  - *Modifications du marché (avenant – décisions de poursuivre)*
  - *Réception des prestations*

Tarifs des prestations

La commune, rôle et fonctionnement

↳Une commune de quoi s'agit-il ?	900.00
↳Les attributions du maire et ses responsabilités	900.00
↳Vie scolaire : la relation école/commune	850.00
↳Restauration scolaire : entre enjeux et contraintes, choisir un mode de gestion adaptée	850.00
↳L'achat public : initiation aux règles de passation et d'exécution des marchés publics	850.00

Ces tarifs sont TTC. Ils n'incluent pas les frais de déplacement, restaurants, Hôtel
Des formations peuvent réalisées au sein des collectivités
Contacter nous pour toutes demandes particulières ou formations sur mesure

Votre contact : Patrick NAUDET CABINET PRO-CONSEIL, 7 rue du commerce, 49700 Doué la Fontaine
Tél 06 21 33 57 67
Mail pro-conseil0467@orange.fr

Communication et relation presse

Pourquoi communiquer ?

Les particularités de la communication dans une petite commune

Public :

Elus de collectivités

Contexte :

Les élus ont la nécessité d'appréhender la communication d'une Collectivité Territoriale avec ses particularités, liées aux missions de service public et d'intérêt général dans une petite collectivité.

- Ne pas se laisser déborder par la multitude d'outils de communication.
- Se doter d'une démarche technique grâce à une grille d'analyse simple et identifiée.

Ce module s'adresse plus particulièrement aux élus qui souhaitent mieux connaître ou découvrir les repères fondamentaux de la technique « Communication » en Collectivité Territoriale.

Durée de la formation :

1 jour

Modalités pédagogiques pour un groupe

Remise du document au participant

Nombre de participants

15 personnes

Pourquoi communiquer ?

Les particularités de la communication dans une petite commune

LE PROGRAMME

LE PROGRAMME – Module de découverte

« Pourquoi communiquer ? »

Les particularités de la communication dans une commune

- Les spécificités de la communication d'une petite commune.
- Comment dresser un diagnostic en petite collectivité.
- Comment définir « une commande de communication ».
- Connaître la démarche séquencée d'une stratégie de communication.
- Mieux connaître les caractéristiques d'un positionnement, le ciblage des cibles habitants, la construction d'un message, sa justification en tenant compte des contraintes.
- Les particularités d'un Plan de communication dans une petite commune.
- Comment formaliser un Plan de communication adapté.
- Repères d'évaluation.

Ce programme constitue une première approche des spécificités en collectivité territoriale.
Ils font partie intégrante des fondamentaux que se doivent d'approcher les élus.

Coach formatrice expérimentée en management territorial et communication publique

Christine HALGAND

Dans la 2e année du Mandat, pourquoi et comment communiquer dans une commune ?

Public :

Elus de collectivités

Contexte :

A l'issue des élections municipales de 2014, la plupart des équipes Municipales et Communautaires ont dressé un audit technique et financier sur l'état de leurs communes. Puis, tenant compte des situations réelles, les Elus ont redéfini leurs projets de Mandat, en fonction des contraintes techniques et surtout budgétaires.

Comment expliquer aux électeurs, et à tous les habitants, pourquoi les projets sont « recalibrés » ou supprimés ?

Pour les Elus, définir et mettre en œuvre des actions de Communication adaptées aux nouveaux engagements, et communiquer dans une tonalité adaptée est nécessaire aujourd'hui. En l'absence d'un message clair et accessible, le champ est libre pour les rumeurs et le mécontentement.

En effet, les électeurs, les habitants, les administrés, les contribuables manifestent très vite le souhait d'être informés sur l'application des orientations des projets des élus en place, et portés durant les campagnes électorales.

- S'affranchir de connotations partisanes pour informer l'ensemble des habitants.
- Porter les projets, les faire connaître et reconnaître par la population.
- faire adhérer les habitants…

Nécessite une approche technique de la Communication, grâce à des repères méthodologiques, utiles dans la durée.

Durée de la formation :

1 jour

◆ **Modalités pédagogiques pour un groupe**

Remise du document au participant

◆ **Nombre de participants**

15 personnes

Dans la 2e année du Mandat, pourquoi et comment communiquer dans une commune ?

LE PROGRAMME

Comment dresser un diagnostic de communication en collectivité territoriale.

- Répertorier les actions de communication déjà menées et avec quels résultats.
- Adéquation des objectifs initiaux et résultats obtenus.
- Etat de l'information des cibles destinataires et environnement local.

Les spécificités de la communication publique :

- Enjeux, vocation, limites.
- Définir des objectifs de communication sur des positionnements réalistes et adaptés.
- Construire les bases d'une démarche stratégique de communication.
- Mieux appréhender les attentes des cibles habitants.
- Construire les messages, choisir les bons arguments et leurs justifications

Dresser un plan d'actions de communication :

- Les caractéristiques d'un plan de communication dans un contexte d'intérêt général.
- Comment appréhender les outils de communication disponibles.
- Utiliser les outils de communication avec cohérence (outils papier, web, blogs, réseaux sociaux).

Ce programme constitue une première approche des spécificités en collectivité territoriale. Ils font partie intégrante des fondamentaux que se doivent d'approcher les élus

Ces formations peuvent être réalisées en intra, nous contacter en cas de besoin

Coach formatrice expérimentée en management territorial et communication publique

Christine HALGAND

La communication-Presse des Elus

Public :

Elus de collectivités

Contexte :

Instaurer des relations presse efficaces pour relayer l'information municipale ou communautaire, sur les projets ou prises de position. Communiquer face à des journalistes, répondre à leurs sollicitations spontanées. Concevoir des outils de presse, dossiers ou communiqués de presse…

Autant de situations délicates auxquelles les élus, de toutes tailles de communes, sont confrontés dès leur prise de fonctions.

Ces situations, chargées d'enjeux majeurs, génèrent parfois des déceptions et des résultats inappropriés.

Grâce aux modules proposés, les élus pourront s'approprier des techniques de relations presse, se préparer à un « Face à Face presse », à un Point-Presse ou animer des conférences de presse. L'improvisation n'est pas de mise et les retombées qualitativement négatives sont dommageables pour les Elus et leurs collectivités, leur image de marque ainsi que la perception de leurs projets.

D'où l'importance de se préparer, de connaître les attentes des journalistes par type de média et de lectorat, de savoir délimiter ses messages, de cerner un « angle d'attaque « pour présenter l'information, de concevoir ou faire concevoir un dossier de presse, ainsi que de rédiger des articles en fonction d'une ligne éditoriale et ne plus éprouver « l'angoisse de la page blanche »

- **Modalités pédagogiques pour un groupe**

Méthodologie et cas pratiques –

Mise en situations –supports d'intervention

- **Nombre de participants**

8 personnes

Durée de la formation :

1 jour par module retenu

La communication-Presse des Elus

LE PROGRAMME

Module 1 : S'affirmer dans une relation presse *(media training)*

- Construire et délimiter ses messages pour être efficace à la Collectivité et répondre aux attentes des journalistes.
- S'exprimer en situation « presse », dissocier communication-presse et situation de crise et relations – presse.
- Comment canaliser les demandes des journalistes.
- S'entraîner grâce à des mises en situation réelles de rencontres presse (media-training).
- Comment établir un calendrier Presse et distinguer plan presse et action presse ponctuelle.

Module 2 : Comment construire et rédiger des outils de presse efficaces

- Maitriser l'arborescence d'un dossier de presse : quels contenus pour quels types de supports.
- Faire rédiger ou concevoir un dossier de presse efficace et comment s'organiser pour assurer son « relais-presse ».
- S'approprier les informations et savoir les présenter dans le juste ton. Savoir évaluer les retombées qualitatives, avant d'évaluer le quantitatif.
- Etude documentaire en situation : dossiers de presse, et communiqués de presse

Module 3 : Optimiser bulletins municipaux et parutions communautaires, affirmer son positionnement éditorial

- Quelle vocation pour un support d'information municipal ou communautaire ?
- Savoir définir ou analyser une ligne éditoriale, concevoir des rubriques et un chemin de fer adaptés.
- Identifier la rédaction adaptée et les typologies d'articles pour maîtriser ou valider l'écriture journalistique.
- Etude de cas réels.

Coach formatrice expérimentée en Relations avec la presse

Christine HALGAND

Formation : Développer son écoute

Public :

Elus des collectivités locales, DGS, Directeurs et Responsables de Services/Domaines - Personnel des collectivités locales

⇨ QU'ALLEZ-VOUS APPRENDRE ?

- A mieux mobiliser vos capacités d'écoute
  - *C'est à la fois une question d'attitude et de technique*
  - *Ce savoir- faire est essentiel car l'écoute active est un levier pour manager et pour entraîner les autres dans l'action*

Objectifs Pédagogiques

- Repérer ce qui freine l'écoute
- Pratiquer l'écoute active
- Adopter une véritable attitude d'écoute

Programme

⇨ LES OBSTACLES A L'ECOUTE ACTIVE

⇨ SAVOIR REFORMULER

⇨ AMELIORER VOTRE FAÇON DE QUESTIONNER

⇨ MONTRER DE L'EMPATHIE

⇨ POUR SUSCITER L'ECOUTE DE L'AUTRE

Durée de la formation

3 H 30

◆ **Moyens pédagogiques**

1 Support de cours par personne

◆ **Nombre de participants**

Maxi 15 Personnes par groupe

Formation : Gérer ses priorités

Public :

Elus des collectivités locales, DGS, Directeurs et Responsables de Services/Domaines - Personnel des collectivités locales

⇨ QU'ALLEZ-VOUS APPRENDRE ?

- A vous centrer sur vos priorités :
- Comment faire bon usage de soi pour prendre soin de ce qui est important
- A faire le point sur votre mission
- Examiner l'utilisation de votre temps
- Différencier ce qui est important de ce qui est urgent
  - *Savoir gérer son temps est devenu tellement crucial, mais si difficile…*

Objectifs Pédagogiques

- Savoir ce que vous voulez, être clair sur vos priorités
- Savoir ce que vous faites, connaître l'utilisation de votre temps
- Organiser vos activités en fonction des priorités
- S'ajuster avec les autres pour prendre en compte les priorités

Programme

⇨ CLARIFIER CE QUI EST IMPORTANT POUR SOI

⇨ FAIRE LE POINT SUR SA MISSION

⇨ DISTINGUER L'IMPORTANT DE L'URGENT

⇨ EXAMINER L'UTILISATION DE SON TEMPS

⇨ RECONNAITRE SES ACTIVITES A HAUT RENDEMENT

⇨ RECONNAITRE LES MANGEURS DE TEMPS

⇨ FAIRE DES LISTES D'ACTIONS

⇨ PLANIFIER

⇨ MIEUX S'ACCORDER AVEC LES AUTRES

Durée de la formation

3 H 30

Moyens pédagogiques

1 Support de cours par personne

Nombre de participants

Maxi 15 Personnes par groupe

Découverte des réseaux sociaux

Public :

Élus de collectivités et toute personne souhaitant avoir des connaissances sur l'utilisation des réseaux sociaux.

Objectif de la formation
Acquérir une première approche des réseaux sociaux.

LE PROGRAMME

PRESENTATION DES RESEAUX SOCIAUX

Définir le réseau social sur le web
Usages professionnels
Intérêts et risques

⇨ CARTOGRAPHIE DES RESEAUX LES PLUS UTILISES

II.FACEBOOK

⇨ LES ENSEIGNEMENTS CHIFFRES

Chiffres et enjeux de communication sur Facebook
Facebook pour un professionnel ?

⇨ PREMIERS PAS D'UN FACEBOOKIEN

Créer son compte FB
Comprendre le concept du mur
Laisser des commentaires et partager des liens, des photos et des vidéos
Créer un album photo et le partager
Utiliser le chat

⇨ BIEN DEMARRER SON PROFIL ?

Etapes pour gérer efficacement son profil
Publier régulièrement des informations
Agir avec sa communauté
Créer des évènements
Créer un groupe sur sa thématique et y inviter ses contacts
Chatter avec ses contacts

III. TWITTER : CONCEPT

Le microblog, qu'est-ce que c'est ?
À qui s'adressent les outils de microblog comme Twitter ?

⇨ CREER UN COMPTE TWITTER ?

Comment rejoindre Twitter ?
Remplir sa bio et ajouter sa photo
Comment tweeter ?
Relayer des liens et utiliser les raccourcisseurs d'URL

⇨ LA TWITTOSPHERE

Chercher de l'information pertinente
Suivre des internautes sur Twitter, comment et pourquoi ?
Créer des listes
Comment répondre aux tweets ?
Que signifie RT sur un message ?
Que signifie le symbole # sur Twitter ?
Quels sont les avantages des hashtags et comment bien les utiliser ?
Petit lexique de Twitter

Durée de la formation

1 journée

◆ **Moyens pédagogiques**

1 poste par personne

◆ **Nombre de participants**

maximum 10 personnes

Cette formation a lieu dans les locaux de la société FORMALOG qui dispose de plusieurs salles et de matériel pour permettre la réalisation de cette prestation.

FORMALOG : 8 rue Paul POUSSET , ZAC Moulin Marcille, 49130 LES PONTS DE CE

Contact pour la réalisation de cette prestation sur vos lieux habituels de formations :
P NAUDET cabinet PRO-CONSEIL, 7 rue du commerce 49700 DOUE LA FONTAINE
Tél : 06 21 33 57 67
Mail : pro-conseil0467@orange.fr

La gestion du stress

Public : Elus et personnel de collectivité

De plus en plus de personnes font l'expérience du stress dans les postes, les missions ou les fonctions qui leur sont confiées.

Le stress, sous le faisceau des médias, est la première manifestation de la souffrance**.** Ses effets sont potentiellement négatifs tant sur la santé physique et psychique des individus que sur le fonctionnement de l'organisation dans laquelle ils évoluent.

Alors pourquoi n'échappe-t-on que rarement au stress? Est-ce une réaction normale ou une conséquence liée à notre mode de fonctionnement? Comment ne pas glisser de la simple phase d'alarme à celle de l'épuisement?

Cette formation s'adresse à tous les élus dont l'activité est basée sur le relationnel, le changement, l'urgence ou la pression et qui souhaitent arrêter de stresser!

Il s'agit donc de comprendre les mécanismes du stress, d'identifier ses propres signaux d'alerte et de mettre en place des stratégies pour faire face aux situations stressantes.

Ainsi, cette formation propose de vous aider à piloter votre carrière tout en préservant votre santé. Elle vous permettra, en une journée, d'acquérir et d'expérimenter des méthodes de gestion du stress pratiques et simples, pour être performant sans nuire ni à soi ni aux autres.

Objectifs de la formation

- Comprendre les mécanismes du stress pour mieux le gérer dans sa pratique professionnelle
- Apprendre à repérer les signes précurseurs du stress et comprendre ses réactions
- Savoir prévenir les situations de stress
- Développer des ressources et des techniques pour gérer son stress

Durée de la formation

1 journée

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Nombre de participants

8 – 10 personnes

La gestion du stress

Le programme

Comprendre les mécanismes du stress

- *Définition, réaction et symptôme du stress*
- *Les mécanismes psychophysiologiques du stress*
- *Les trois phases du processus d'adaptation : alarme, résistance, épuisement*

<u>Repérer les causes professionnelles et personnelles du stress</u>

Les contraintes internes et externes

Les facteurs individuels du stress

Les principaux facteurs professionnels du stress

Identifier les signaux et les effets du stress pour soi

- *Connaître ses "stresseurs » et ses propres signaux d'alerte.*
- *Diagnostiquer ses niveaux de stress.*
- *Répondre à ses besoins pour diminuer le stress.*
- *Comprendre ses réactions en fonction de sa personnalité.*

Maîtriser son stress et le déjouer

- *Comment faire face aux situations de stress ?*
- *Quelles techniques utiliser pour gérer son stress ?*
- *Quelles stratégies mettre en place pour l'éviter ?*

Formateur

Odile CHARROUX

Tarifs des prestations

Communication et relation presse

↳Les particularités de la communication dans une commune	980.00
↳Dans la 2ème année de mandat, pourquoi et comment communiquer dans une commune ?	1 080.00
↳S'affirmer dans une relation presse (média training)	1 080.00
↳Comment construire et rédiger des outils de presse efficaces	1 080.00
↳Optimiser les bulletins municipaux et parutions communautaires	1 080.00
↳Développer son écoute	500.00
↳Gérer ses priorités	500.00
↳Découverte des réseaux sociaux	900.00
↳Gestion du stress	950.00

Ces tarifs sont TTC. Ils n'incluent pas les frais de déplacement, restaurants, Hôtel
Des formations peuvent réalisées au sein des collectivités
Contacter nous pour toutes demandes particulières ou formations sur mesure

Votre contact : Patrick NAUDET CABINET PRO-CONSEIL, 7 rue du commerce, 49700 Doué la Fontaine
Tél : 06 21 33 57 67
Mail : pro-conseil0467@orange.fr

Management organisation

Affirmer son positionnement d'Elu, grâce à des techniques de Management efficaces

Public :

Elus de collectivités

Contexte :

Pour impulser la mise en œuvre de leurs programmes et leurs orientations, les Elus, dès l'installation des Conseils Municipaux et Communautaires, sont en relation directe avec leurs DGS, D.G. ou secrétaire de mairie. Cette proximité induit, pour les élus, issus d'horizons professionnels différents, de se positionner en tant que « Manager » de susciter motivation, fédération, et implication de leurs Equipes Municipales et Communautaires, dans la mise en œuvre des missions d'Intérêt Général et de la Conduite de Projets des Services Public.

Il incombe également aux Elus, en particulier, Maire et Adjoints, de formaliser leurs objectifs auprès de leurs plus proches collaborateurs, de s'assurer que les lettres de Mission, fiches de poste sont formalisées, comprises et appropriées.

A l'issue de quelques mois de Mandat, il arrive parfois qu'à l'évidence, les équipes ne sont pas en « ordre de marche » par rapport aux souhaits légitimes des Elus, par manque de techniques de Management, d'échanges bien structurés et d'objectifs formalisés.

Christine Halgand anime pour des Elus ou DGS et Secrétaire de Mairie, des séquences de formation, opérationnelles et situationnelles, afin d'optimiser le fonctionnement des Equipes des Collectivités.

Durée de la formation :

1 jour pour chaque module

- **Modalités pédagogiques pour un groupe**

Remise du document au participant.

- Formation possible en Intra (nous contacter)

- **Nombre de participants**

15 personnes

Coach formatrice expérimentée en management territorial et communication publique

Christine HALGAND

Affirmer son positionnement d'Elu, grâce à des techniques de Management efficaces

LE PROGRAMME

MODULE 1 : Optimiser son Management

Renforcer la cohésion autour d'un projet

- Commanditaires élus, comment formaliser une commande et favoriser la réussite d'un projet.
- Enjeux, limites d'un projet dans la mission d'intérêt général.
- Permettre l'autonomie des chefs des projets, contrôle et évaluation.

Asseoir son affirmation d'élu et manager ses collaborateurs de proximité

- S'affirmer dans son mandat d'élu. S'approprier ses compétences et ses prérogatives d'élus.
- Délimiter le rôle d'interface du DG ou du secrétaire de mairie.
- Fixer des modalités de fonctionnement et de suivi.

Susciter sa propre motivation et celle de ses collaborateurs

- Mettre en œuvre des orientations du programme.
- S'approprier les procédures internes inhérentes aux missions de service public, leurs principes d'organisation et délais de réactivité.
- Vaincre les obstacles dus au changement d'équipe d'élus.
- Maintenir la motivation des collaborateurs de proximité.

MODULE 2 : Organiser son management

Réaliser un diagnostic de management

- Valider l'organigramme.
- Revisiter les missions.

Perfectionner les pratiques de management des élus

- S'approprier les techniques de délégation, de méthodes de conduite de projet.
- Conduire un projet politique de management dans un comité de direction.
- ***Concevoir et rédiger une charte de management au sein d'un comité de direction***

MODULE 3 : Entretien d'évaluation et management

Inclure les entretiens annuels d'évaluation dans les techniques de management

- Outils de motivation, de reconnaissance et de recadrage, l'entretien annuel se doit être efficace.

Préparer l'évaluation et l'évalué aux entretiens annuels

- Comment faire comprendre les enjeux, provoquer un vrai moment d'échange et de motivation.

Mettre en place des objectifs individuels

- Comment optimiser le rôle des équipes dans le dispositif d'intérêt général grâce à des objectifs identifiés et réalistes.

Améliorer les performances internes

Public :

Elus de collectivités
DGS et directeurs de Services

Comment améliorer les performances internes ? Question souvent posée, souvent abordée sous un angle étroit (Faut-il un contrôleur de gestion, une comptabilité analytique, un nouvel équipement ?) et souvent aussi éludée : *c'est trop compliqué, il y a trop d'éléments à prendre en compte, les élus, le personnel, les équipements et moyens de tous ordres sans compter le quotidien qui ne laisse pas le temps à la réflexion*.. Et si l'on prenait conscience que ***« plus on a de responsabilité plus la part dans celles-ci de la dimension d'amélioration des performances de l'organisation dont on a la charge doit augmenter »***

C'est de plus en plus ce qu'attendent les collaborateurs et ceux qui ont confié les responsabilités. Tout élu, tout dirigeant, tout chef de service doit désormais s'interroger sur comment mieux cibler les priorités, simplifier les circuits et procédures, alléger le travail demandé et utiliser au mieux les moyens disponibles.

Répondant depuis de nombreuses années à de telles problématiques, GFA Conseil insiste dans cette action de formation sur :

- Le partage d'un minimum de **diagnostic prospectif** de l'organisation et du fonctionnement, les performances s'appréciant à la mesure des ambitions et projets
- La **dimension réaliste, pertinente, des actions proposées** : des actions simples, attendues et expliquées peuvent améliorer sensiblement le travail ou les conditions de travail
- La nécessité de **s'inscrire dans la durée d'un plan d'actions et l'implication de tous « ***pour faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait* ».

Durée de la formation

1 journée

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

Nombre de participants

10 – 12 personnes

Formateur

Antoine MARTIAL-COUVREUR
Consultant-expert de GFA Conseil

Améliorer les performances internes

Le programme

◆ **Définition et cadre de l'approche par les performances internes**

les composantes classiques d'une organisation performante :

- *des missions et objectifs bien définis*
- *des postes et effectifs structurés de façon cohérente*
- *des procédures claires et précises*
- *des moyens techniques, équipements, matériels et de gestion, notamment des système d' information, adaptés*
- *des outils de suivi et de mesure*
- *un pilotage, (gouvernance et reporting) adapté et vigilant*

les conditions ou préalables

- *une politique globale et des politiques par domaine définies et partagées : par exemple projet culturel, projet touristique ou plan enfance-jeunesse*
- *une solide gouvernance : élu, responsable technique, commission ad hoc..*

◆ **Comment auditer les performances internes ou commenter réaliser un *__diagnostic prospectif ?__***

●*situer un niveau de performance c'est évaluer des forces et des faiblesses par rapport à des projets, une ambition, une vision prospective et/ou par rapport à des pratiques ou références externes (celles de consultant notamment).*

●*adopter des outils simples mais rigoureux d'analyse cf. les 6 composantes ci-dessus*

donner la parole aux acteurs : ceux qui définissent la prospective (les élus et dirigeants..) , ceux qui sont au quotidien dans les services

●*formaliser les constats et les faire partager au bon niveau*

privilégier le communication sur les actions décidées et le plan d'actions plutôt que sur le diagnostic

◆**Les règles de base d'un Plan d'Actions d'amélioration : nécessité d'agir dans 3 domaines et sur les 3 horizons du court, de moyen et du long**

__un plan réaliste__ dans ses objectifs, ses différentes actions et ses moyens, les contributions internes et externes et les budgets et calendriers associés.

__un plan partagé__ : *validé par les instances, comité de Pilotage, Comité technique, il est diffusé et expliqué lors des réunions de Direction, de Service et autres. Chacun, élu, dirigeant, hiérarchie, personnel des services sait ce qui est attendu de lui et, à tout moment, où en est le projet.*

●*__un plan contrôlé :__ comportant ses propres outils de suivi, outils de mesure des résultats attendus des différentes actions (jusqu'à la notion de retour sur investissement) et des plans par domaine : refonte de tel service, organigramme ou mission, ajustements de tel poste, procédures de simplification de telle ou telle activité ou acte de gestion, meilleure utilisation informatique, action de formation etc… .*

Plan articulé aussi, le cas échéant, avec les autres mutations engagées par la collectivité dont les approches de mutualisation et /ou d'externalisation

La maîtrise des effectifs et de la masse salariale

Public :

Elus de collectivités
DGS et directeurs en charge des Ressources Humaines

Avec une masse salariale qui, mécaniquement, sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité, augmente de plusieurs points par an et qui représente souvent plus de 50 % des dépenses de gestion, maîtriser ce poste devient impératif … sans parler des perspectives sérieusement évoquées dans certaines collectivités de devoir réduire cette masse salariale et donc les effectifs.

Afin de ne pas en arriver là, il importe de connaitre cette masse salariale, les évolutions et les possibilités de maîtrise des composantes et les réels moyens d'action…Sans confondre les éléments d'ordre réglementaire (charges contraintes...) avec ceux d'une politique de Ressources Humaines complète à la fois en gestion des postes et mouvements (création, remplacement, mutations etc…), en gestion des avancements et régimes indemnitaires et plus globalement en Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences.

Cette formation dans un domaine sensible, qui touche à la qualité du service et à la motivation des salariés, insiste sur :

- La connaissance fine **des marges de manœuvre** au regard des contraintes
- La nécessité d'une **véritable politique RH**, quotidienne, pertinente et sur le long terme
- Les outils de gestion et de pilotage de la masse salariale, des RH et plus globalement de **l'organisation des effectifs et des compétences** d'une collectivité

Durée de la formation

1 journée

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

Nombre de participants

10 – 12 personnes

Formateur

Antoine MARTIAL-COUVREUR
Consultant-expert de GFA Conseil

La maîtrise des effectifs et de la masse salariale

Le programme

◆ **L'analyse rétrospective, sur les 3 dernières années**

- *des effectifs, des salaires et des différentes composantes de la masse salariale: définitions détaillées*
- *.. au regard des applications statutaires obligatoires : indice, salaire, mutations, retraites, etc..*
- *…au regard des applications statutaires discrétionnaires : régime indemnitaire, avancement échelon « rapide », frais formation*
- *.. des évolutions décidées : création de poste/recrutement, suppléance, frais*
- *.. et des évolutions selon les Directions, les Services et autres entités*

◆ **Les évolutions possibles (=marges de manœuvre) par rapport aux contraintes repérées**

- *La pyramides des âges et les départs à la retraite, cf. tableau des effectifs*
- *Les nécessaires mises en conformité, voir aspects statutaires ci-dessus*
- *la politique salariale*
- *Les besoins affichés de nouvelles compétences : approche organisationnelle et managériale*
- *Les recrutements, les différentes formes, les politiques et les procédures*
- *Les compétences excédentaires ou sous-utilisées*
- *Les possibilités offertes par les collectivités voisines, pistes de mutualisation*
- *L'externalisation des services et des prestations*

◆ **La nécessité d'agir dans 3 domaines et sur les 3 horizons du court, de moyen et du long**

- *<u>La simulation budgétaire de N+1</u>: à partir des effectifs en place, des postes principaux, salaires , primes et indemnités, évolutions prévisibles des bases de calcul etc… ; constitution d'une Base de Données (selon Système d'Information en place) ; pratiques de simulations ….et possibilités de réorganisation des compétences/missions et des répartitions et postes de certaines Directions ou Services*

  Et le Tableau de Bord de l'exécution budgétaire pour suivre la consommation des crédits inscrits

- <u>La conception ou le renforcement des outils DRH et leur mise en place sur 18 mois-2 ans</u>

  Etude de fonction/poste, plan de formation pluriannuel, procédure de recrutement, de mutation interne, et de formation ; Gestion Prévisionnelle des Emploi, approche par filière etc..

- *<u>La définition et la mise en œuvre d'une politique RH à long terme</u> : approche mutualisation avec les collectivités voisines, réflexion sur les externalisations, organigramme prévisionnel, gestion dynamique des carrières…*

  Tableau de bord des effectifs, de la masse salariale et de la DRH intégré aux tableaux de bord de Direction Générale

Tarifs des prestations

Management, organisation

↳Optimiser son management	1 080.00
↳Organiser son management	1 080.00
↳Entretien dévaluation et management	1 080.00
↳Comment construire et rédiger des outils de presse efficaces	1 000.00
↳La maîtrise des effectifs et de la masse salariale	1 000.00

Ces tarifs sont TTC. Ils n'incluent pas les frais de déplacement, restaurants, Hôtel
Des formations peuvent réalisées au sein des collectivités
Contacter nous pour toutes demandes particulières ou formations sur mesure

Votre contact : Patrick NAUDET CABINET PRO-CONSEIL, 7 rue du commerce, 49700 Doué la Fontaine
Tél : 06 21 33 57 67
Mail : pro-conseil0467@orange.fr

Finances et projets de territoire

◆Finances

◆Projets de territoire

Comprendre le budget de la commune

Public

Elus

Personnel de la collectivité

Lire et interpréter un budget suppose au préalable de connaître quelques généralités notamment la répartition des rôles entre l'exécutif, l'assemblée délibérante, le comptable du trésor et les services du contrôle de légalité.

Une première approche simple pour mieux comprendre pourquoi faire un budget, les équilibres à respecter entre recettes et dépenses, les rythmes budgétaires sur une année, l'évaluation des risques à travers les critères d'alerte.

Une première étape pour comprendre pourquoi faire un budget ?

Cette formation est adaptée à toutes les communes, elle est alimentée par les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents.

L'objectif de cette formation qui se déroule sur une journée, est :

- D'apporter un éclairage sur la lecture du document budgétaire,
- De comprendre la place et le rôle de chacun dans la construction et la réalisation d'un budget,
- D'avoir connaissance des marges de manœuvre possibles

Durée de la formation :

1 journée

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

Nombre de participants

15 – 20 personnes

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

Comprendre le budget de la commune

Le programme

Généralités

- L'environnement budgétaire
  - -Un budget pour quoi faire ?
  - -Les principes budgétaires
  - - Le calendrier annuel en matière budgétaire
  - -Les intervenants dans la gestion financière
  - ▪Le Conseil Municipal
  - ▪Le contrôle de légalité
  - ▪Le contrôle budgétaire
  - ▪L'intercommunalité

Le compte administratif de la commune

- Les résultats du budget général de la commune
  - -Les seuils d'alerte
  - -Eléments d'analyse
  - -La capacité à investir
  - ▪Le compte de gestion du comptable public
  - - Le bilan de la commune
  - - La situation de trésorerie
- Les conditions de vote au conseil municipal

Le budget : « un budget pour quoi faire »

- La section de fonctionnement
  - -Le report de l'année antérieur
  - -Les régies
- La section d'investissement
  - -Les restes à réaliser
  - -Le report de l'année antérieur
  - -Le montant des investissements
  - -Les travaux en régie
  - -Le mode de financement des investissements
  - -L'équilibre des deux sections
- Les conditions de vote au conseil municipal

La M14 une comptabilité aux engagements

Comprendre le budget de la communauté de commune

Public

Elus

Personnel de la collectivité

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Comme les communes qui composent son territoire, elle est soumise aux règles comptables d'une comptabilité M14 dite aux engagements.

L'actualité des communautés de communes est au centre du débat depuis les dernières élections municipales qui pour la première fois ont permis l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Les réductions des aides de l'Etat, misent en avant dans le cadre de la réforme des territoires, ont pour effets d'accélérer la mise en œuvre des transferts de compétences et schémas d mutualisations.

Faut-il pour autant faire dans l'urgence ou plutôt prendre le temps de construire un projet pour mieux répondre à la question un budget pour quoi faire ?

Cette formation est alimentée par les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents.

L'objectif de cette formation qui se déroule sur une journée, est :

- D'apporter un éclairage sur la lecture du document budgétaire,
- De comprendre la place et le rôle de chacun dans la construction et la réalisation d'un budget,
- D'avoir connaissance des enjeux pour demain et de comprendre quelles sont les marges de manœuvre possibles

Durée de la formation :

1 journée

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

Nombre de participants

15 – 20 personnes

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

Comprendre le budget de la communauté de communes

Le programme

Généralités

- ➢Présentation de la communauté de communes
  - ■Les Etablissements Publics de coopération intercommunale
    - -Sans fiscalité propre
    - -Régime de fiscalité propre
  - ■L'exercice des compétences
- ➢L'environnement budgétaire
    - -Différences entre commune et communauté de communes
    - -Un budget pour quoi faire ?
    - -Les principes budgétaires
    - - Le calendrier annuel en matière budgétaire
    - -Les intervenants dans la gestion financière
  - ■Le Conseil communautaire
  - ■Le contrôle de légalité
  - ■Le contrôle budgétaire

Le compte administratif de la commune

- ➢Les résultats du budget général de la communauté de communes
    - -Les seuils d'alerte
    - -Eléments d'analyse
    - -La capacité à investir
  - ■Le compte de gestion du comptable public
    - - Le bilan de la communauté de communes
    - - La situation de trésorerie

Le budget : « un budget pour quoi faire »

- ➢La loi MAPAM : les schémas de mutualisation
- ➢La section de fonctionnement
    - -Le report de l'année antérieur
    - -Les régies
- ➢La section d'investissement
    - -Les restes à réaliser
    - -Le report de l'année antérieur
    - -Le montant des investissements
    - -Les travaux en régie
    - -Le mode de financement des investissements
    - -L'équilibre des deux sections

La M14 une comptabilité aux engagements

Prospective financière : mettre en cohérence choix politiques et moyens financiers pour la commune

Public

Maires et adjoints
Conseillers municipaux
Personnel des collectivités (DGS, DGA, chargés de missions)

Le contexte économique et les contraintes imposées par l'Etat depuis plusieurs années placent aujourd'hui le budget des collectivités au centre du débat et peut-être plus encore demain. Faut-il en avoir peur et considérer que l'urgence est d'attendre ? Sans doute que non.

Dans une période contrainte, à tort, la logique devient comptable. Le temps est au contraire aux projets pour créer de nouvelles dynamiques. Cependant le contexte oblige à réfléchir autrement en entrant dans une démarche plus prospective avec pour objectifs :

☞De permettre aux responsables locaux de mieux appréhender l'avenir de leur territoire.

☞D'établir un projet de mandat (2014 -2020) en cohérence avec la situation actuelle et future du territoire.

☞De savoir conjuguer les ambitions de développement avec les ressources financières disponibles.

☞De se doter d'outils de pilotage adaptés à la situation locale.

En répondant à la question : « un budget pour quoi faire » ? Il s'agit de faire coïncider ambition et réalisme en établissant :

- des priorités
- un projet financier en toute connaissance de cause et adaptable aux circonstances
- Une communication sur les choix retenus

◆ Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ Nombre de participants

15 – 20 personnes

Durée de la formation : 1 jour

Prospective financière : mettre en cohérence choix politiques et moyens financiers pour la commune

Le programme

Introduction

- Pourquoi parler prospective ?
- La prospective financière ? de quoi parlons-nous?

  Il n'y a pas de hasard en matière financière
- Prospective financière, une démarche en deux temps

1. Rétrospective : Diagnostic financier du territoire

- La connaissance du territoire et son histoire

  L'histoire d'une commune s'inscrit dans le temps
- Ce qui fait le territoire
  - ↳Un état des lieux non financier

    La commune : un lieu de vie
  - ↳Un état des lieux financier

    Recettes, dépenses quel est le résultat des politiques suivies ?
- Forces et faiblesses des politiques suivies

  Ce qui engage l'avenir en matière financière

  Les opportunités, les menaces
- La part contributive de l'usager et du contribuable dans les politiques suivies

2. Prospective

- Le projet politique de la collectivité

  Sur quoi repose le projet politique de la commune ?
- Comment organiser la collectivité pour répondre à ce projet ?

  Le rapport avec les commissions : les feuilles de route

  La relation avec le personnel
- La traduction financière des feuilles de route

  Le projet de mandat et la capacité financière de la collectivité sont-ils conciliables ?

3. Cohérence entre projet et moyens

- Etablir des priorités
- Etablir un projet financier en toute connaissance de cause et adaptable aux circonstances
- Communiquer sur les choix retenus
- Animer le territoire

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

Prospective financière : mettre en cohérence choix politiques et moyens financiers pour la communauté de communes

Public

Présidents et vice-Présidents
Conseillers communautaires
Personnel des collectivités (DGS, DGA, chargés de missions)

L'actualité des communautés de communes est au centre du débat depuis les dernières élections municipales qui, pour la première fois, ont permis l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel.

Les réductions des aides de l'Etat, mises en avant dans le cadre de la réforme des territoires, ont pour effet d'accélérer la mise en œuvre des transferts de compétences et schémas de mutualisations. Faut-il pour autant faire dans l'urgence ou plutôt prendre le temps de construire un projet, pour mieux intégrer cette nouvelle organisation des territoires, en prenant en compte la demande du citoyen qui souhaite préserver des services de proximités.

Cependant l'avenir sera-t-il aux communautés de communes ou aux communes nouvelles pour préserver la ruralité du poids des métropoles ? On le comprend, les enjeux sont importants et le manque de visibilité divise les territoires.

Entrer dans une démarche plus prospective permet de poser la question du devenir du territoire, de réfléchir à une autre forme de gouvernance en optimisant les moyens financiers disponibles.

Cette formation est alimentée par les échanges autour des connaissances et expériences, à la fois de l'intervenant et des élus présents.

◆ Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ Nombre de participants

15 – 20 personnes

Durée de la formation : 1 jour

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

Prospective financière : mettre en cohérence choix politiques et moyens financiers pour la communauté de communes

Le programme

Introduction

Communauté de communes

La réforme des territoires

Le point de vue du citoyen

L'apport de la prospective dans la construction du territoire

↳Prospective financière, une démarche en deux temps

1. Rétrospective : Diagnostic financier du territoire

- La connaissance du territoire et son histoire
  - -Ce qui fait le territoire : un regard non financier
  - -Ce qui fait le territoire : un regard financier
- La communauté de communes
  - -Son organisation propre
  - -Les compétences exercées
- Forces et faiblesses des politiques suivies
  - -Ce qui engage l'avenir en matière financière
  - -Les opportunités, les menaces

2. La Prospective

- Repose sur un projet politique

  Sur quoi repose le projet politique de la communauté de communes?
- Comment organiser la collectivité pour répondre à ce projet ?
  - -Les transferts de compétences
  - -Les schémas de mutualisation
  - -La participation des salariés dans l'élaboration d'une nouvelle organisation
- La traduction financière des choix retenus
  - -DGF bonifiée, coefficient de mutualisation
  - - Communauté de communes élargie
  - -Commune nouvelle
  - -Calcul au fil de l'eau

3. Cohérence entre projet et moyens : faire coïncider ambition et réalisme !

- Etablir une cohérence entre le projet politique et le diagnostic financier du territoire
- Etablir une cohérence entre les orientations stratégiques et la prospective financière

Phase critique : adapter son projet aux moyens ou les moyens au projet !

Conclusion

Une histoire ne s'écrit pas en 1 jour !

Projet de mandat et prospective financière : les clés de la réussite

Public

Maires et adjoints
Conseillers municipaux
Personnel des collectivités (DGS, DGA, chargés de missions)

Dans un contexte d'accroissement de la demande citoyenne et de la nécessaire maîtrise des budgets, la gestion des collectivités suppose aujourd'hui de développer de nouvelles pratiques.

Conduire une démarche prospective s'inscrit dans l'actualité des collectivités qui souhaitent de plus en plus accroître l'efficacité de l'action publique et disposer d'une vision globale et cohérente du développement de leur territoire. Elle est à la fois stratégique et opérationnelle :

- ☞ Elle est stratégique car l'avenir du territoire est au centre de la démarche et constitue la clé de succès du mandat en cours et de ceux à venir.
- ☞ Elle est opérationnelle car la finalité est d'accompagner et de maîtriser le développement du territoire, de favoriser l'articulation et la planification des actions pour améliorer la qualité de vie des habitants et des entreprises. De censeur, la logique financière devient un outil d'accompagnement au projet.

Les objectifs de cette formation qui se déroule sur deux jours sont :

- ☞De permettre aux responsables locaux de mieux appréhender l'avenir de leur territoire.
- ☞D'établir un projet de mandat (2014 -2020) en cohérence avec la situation actuelle et future du territoire.
- ☞De Savoir conjuguer les ambitions de développement avec les ressources financières.
- ☞De se doter d'outils de pilotage adaptés à la situation locale.

La plus value apportée par cette formation repose sur des échanges d'expériences et de pratiques, d'apport de méthodes et outils opérationnels testés sur le terrain pour savoir combiner les enjeux politiques et leurs traductions opérationnelles.

Durée de la formation : 2 jours

◆ Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ Nombre de participants

15 – 20 personnes

Projet de mandat et prospective financière : les clés de la réussite

1ère journée de formation

Introduction :

- Un projet de territoire (mandat), pour quoi faire ?
- Une demande croissante de transparence et de participation citoyenne
- Des promesses parfois hasardeuses…
- Vers plus d'efficacité de l'action publique

1. L'élaboration d'un projet partagé : une démarche à pas

- Savoir exprimer une vision à long terme,
- Elaborer la feuille de route du mandat pour la mise en œuvre optimisée des projets,
- Ancrer le projet sur les réalités territoriales,
- Anticiper une organisation adaptée,
- Favoriser l'émergence d'un processus de développement dans la durée.

2. Savoir afficher les orientations stratégiques pour la commune

- Prendre en compte les atouts et des contraintes au regard de l'offre territoriale, identifier les Opportunités et les menaces
- Imaginer les futurs possibles
- Savoir afficher des perspectives claires et argumentées

3. Construire un programme à la fois ambitieux …et réaliste

- Identifier les actions (idées) potentielles
- Se mettre d'accord sur les priorités
- Finaliser un pré-programme à la fois cohérent et pertinent

Conclusion

Savoir anticiper et s'organiser pour tenir ses promesses

Formateur

Lucette JAUNET

Consultante et formatrice en stratégie de développement de territoire

Projet de mandat et prospective financière : les clés de la réussite

2ème jour de formation

Introduction

- La prospective financière à quoi ça sert, pour quoi faire ?
- Il n'y a pas de hasard en matière financière
- Vers plus d'efficacité de l'action publique
- Prospective financière, une démarche en deux temps

1. Rétrospective : Diagnostic financier du territoire

- La connaissance du territoire et son histoire
  Ce qui fait le territoire d'un point de vue financier
- Forces et faiblesses des politiques suivies
  Ce qui engage l'avenir en matière financière
  Les opportunités, les menaces
- La part contributive de l'usager et du contribuable dans les politiques suivies

2. Prospective

- Projection sur la durée du mandat de la capacité financière du territoire « au fil de l'eau »
  Veille prospective et observatoire permanent
- Le projet en lui-même, son contenu
  La feuille de route : ce qu'elle contient
- Traduction financière de la feuille de route et sa place dans la prospective financière

3. Cohérence entre projet et moyens

- Etablir une cohérence entre le projet politique et le diagnostic financier du territoire
- Etablir une cohérence entre les orientations stratégiques et la prospective financière

Phase critique : adapter son projet aux moyens ou les moyens au projet !

4. Faire coïncider ambition et réalisme !

- Etablir des priorités
- Etablir un projet financier en toute connaissance de cause et adaptable aux circonstances
- Communiquer sur les choix retenus
- Animer le territoire

Conclusion

Une histoire ne s'écrit pas en un jour !

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

Projet de territoire communautaire et prospective financière

Public

Elus de la communauté de communes
Personnel des collectivités (DGS, DGA, chargés de missions)

En élisant directement les élus communautaires, les citoyens prennent conscience du rôle croissant des communautés. Si une grande majorité d'entre eux est convaincue du bien-fondé de cette collectivité et notamment de sa capacité à mettre en commun des moyens et à offrir de nouveaux services, des craintes s'expriment en termes d'éloignement des élus et d'alourdissement de la fiscalité.

L'actualité nous rappelle que la légitimité des élus est de moins en moins acquise sur la durée du mandat. Dans ce contexte de mutations profondes, il est plus que jamais nécessaire de disposer d'un projet qui affiche clairement les ambitions politiques, ses articulations avec les politiques municipales et la garantie d'une maîtrise budgétaire.

Proposer cette formation en intra permet de mieux prendre en compte les spécificités locales et de sensibiliser les élus aux différentes méthodes susceptibles d'être mises en œuvre.

L'objectif de cette formation qui se déroule sur deux journées, est :

- ✓ de bien comprendre les évolutions législatives et leurs impacts sur le fonctionnement des communautés
- ✓ de faciliter la construction du projet politique et sa traduction sur le plan opérationnel
- ✓ de favoriser l'articulation avec les schémas de mutualisation qui s'imposent aux communautés
- ✓ de renforcer la cohésion et l'engagement de chacun
- ✓ de comprendre de quoi résulte la situation financière actuelle
- ✓ de disposer d'une vision des futurs engagés et de leur impact sur l'avenir des territoires
- ✓ de savoir anticiper les incidences budgétaires et de disposer des outils de gestion appropriés pour mieux faire coïncider ambition et réalisme.
- ✓ Le pacte fiscal et financier

La plus-value de cette formation repose sur l'apport de connaissances et la présentation d'expériences concrètes. Elle permet d'apprécier les différentes méthodes, leurs intérêts, leurs limites et leurs conditions de réussite. Le contenu de cette formation permettra aux élus de disposer de tous les éléments pour la réalisation d'un cahier des charges.

◆ Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ Nombre de participants

15 – 20 personnes

Durée de la formation : 2 jours

1ère journée de formation

Introduction :

- Un projet de territoire, pour quoi faire ?
- Une demande croissante de transparence de la part des citoyens
- Vers plus d'efficacité de l'action publique

1. S'engager dans une démarche prospective : une démarche pas à pas

- Partager les atouts et les contraintes du territoire de l'offre territoriale, communale et intercommunale
- Prendre en compte et articuler les politiques et schémas (schéma de mutualisation, SCOT, plan climat, stratégie LEADER…)
- Imaginer les futurs possibles
- Savoir identifier les enjeux et exprimer une vision à long terme,

2. Organiser la démarche

- Choisir une option adaptée : démarche en interne ou démarche élargie ?
- S'appuyer sur les commissions
- Mobiliser et impliquer les services
- Anticiper la communication

3. Décliner les orientations stratégiques dans un programme à la fois ambitieux …et réaliste

- Savoir afficher des perspectives claires et argumentées
- Identifier les actions (idées) potentielles
- Se mettre d'accord sur les priorités
- Finaliser un pré-programme à la fois cohérent et pertinent

Conclusion : Les clés pour réussir

Formateur

Lucette JAUNET

Consultante et formatrice en stratégie de développement de territoire

2ème journée de formation

Introduction

- La prospective financière, à quoi ça sert, pour quoi faire ?
- Prospective financière, une démarche en deux temps

1. Rétrospective : Diagnostic financier du territoire

- La connaissance du territoire et son histoire
  - -Ce qui fait le territoire : un regard non financier
  - -Ce qui fait le territoire : un regard financier
- La communauté de communes
  - -Son organisation propre
  - -Les compétences exercées
- Forces et faiblesses des politiques suivies
  - -Ce qui engage l'avenir en matière financière
  - -Les opportunités, les menaces
- Analyse rétrospective des résultats agrégée
  - -Capacité d'investissement nette au fil des années

2. Prospective

- Les travaux associés
  - -Projets de territoire, choix des compétences à transférer et schémas de mutualisation
- Le pacte financier et fiscal
  - -Les objectifs politiques donnés : ***le souhaité***
- Rationalisation des dépenses et maximisation des recettes
- Leviers des transferts, leviers fiscal
- Analyse prospective agrégée
  - -Capacité d'investissement nette ou niveau d'investissement : ***le supportable***
- Les décisions à prendre entre le souhaité et le supportable
  - -Phase critique : faut- adapter son projet aux moyens ou les moyens au projet ?

Conclusion

Une histoire ne s'écrit pas en 1 jour !

Patrick NAUDET

Consultant-formateur en prospective financière et stratégie de territoire

Du projet de mandat au projet de territoire

Public

Maires et adjoints
Conseillers municipaux
Personnel des collectivités (DGS, DGA, chargés de missions)

Depuis plus de 20 ans, le paysage national s'est profondément modifié avec l'émergence des collectivités à fiscalité propre et des Pays. La multiplication des structures, l'accroissement notable des procédures, la demande croissante de participation citoyenne auxquels s'ajoute depuis quelques années, une nécessaire maîtrise budgétaire impactent profondément les pratiques locales.

Dans ce contexte de mutation profonde, il importe pour pouvoir positionner et piloter le projet de mandat :

- ✓ de bien comprendre les évolutions actuelles et futures
- ✓ d'assurer la transformation du projet de mandat en projet de territoire

L'objectif de cette formation qui se déroule sur une journée, est :

- ✓ d'apporter un éclairage sur les mouvements qui s'opèrent à travers des exemples très concrets
- ✓ de faciliter l'insertion du projet communal dans l'intercommunalité
- ✓ de faciliter sa mise en œuvre

La plus-value de cette formation repose l'apport de connaissances et la présentation d'expériences concrètes. Elle permettra aux participants de confronter leurs connaissances (et expériences) et d'identifier des clés pour mieux se positionner.

◆ Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ Nombre de participants

15 – 20 personnes

Durée de la formation : 1 jour

Du projet de mandat au projet de territoire

Contenu de la journée de formation

Introduction

- Des besoins qui s'accroissent
- La place grandissante de l'intercommunalité
- Quelle place pour les communes ?

1. Une France en mouvement

- La France et son mille-feuille : la superposition des différentes couches, les différences avec nos voisins européens
- La montée en puissance des intercommunalités : une nouvelle configuration du territoire national, la redistribution des compétences et des espaces
- La réforme des collectivités : quelle place pour les communes ?

2. Le développement des politiques territoriales supra-communales

- L'essor des projets territoriaux supra-communaux (SCOT, Plan Climat, Charte de territoire…): Quels objectifs poursuivis, quelles finalités ?
- Quels enjeux et impacts sur les communes ?
- Des stratégies de développement territorial communautaire de plus en plus nombreuses qui interrogent le rôle des communes

3. Du projet de mandat au projet de territoire communal

- De la théorie à la pratique, comment s'y prendre pour pouvoir assurer la mise en œuvre du projet de mandat.
- Quelle articulation avec la communauté et les acteurs supra-territoriaux
- Quelles relations avec les acteurs du territoire : associations, entreprises et citoyens

Conclusion

- L'intérêt du projet de territoire et ses conditions de réussites : les clés pour se positionner

Formateur

Lucette JAUNET

Consultante et formatrice en stratégie de développement territorial

Conduire une étude territoriale de mutualisation

Public :

Elus de collectivités
Personnel de Direction Générale

Il s'agit certes de savoir comment répondre à l'obligation du législateur *«produire un rapport de mutualisation des services entre les services de la Communauté de Communes et ceux des communes adhérentes en mars 2015..* » Mais l'objectif premier est bien **de développer ou de consolider efficacement des services d'intérêt général en réponse aux ambitions et besoins retenus pour le territoire**. Les transferts/mutualisations ne se conçoivent pas sans cette dimension territoriale.

Cette action de formation de GFA Conseil est nourrie de nombreuses missions dans des Communautés de Communes et autres collectivités territoriales, y compris de constats de projets trop rapidement engagés sur des bases simplistes (si on regroupait tout, avec un employeur unique.. ?) Elle est voulue au contraire très pragmatique et concrète en insistant sur : **la nécessaire réflexion politique préalable** : quelles ambitions territoriales et quels services veut-on offrir ou améliorer ? La **dimension technique des organisations** et organigrammes, nécessaire anticipation GRH, et le **rôle des différents acteurs** élus communautaires et communaux, DGS et hiérarchie des services.

Les objectifs de cette formation sont bien de:

- mieux saisir l'environnement législatif et réglementaire de cette réforme territoriale
- connaître les outils et méthodes et autres formes juridiques et d'organisation disponibles et leurs conditions de juste utilisation
- appréhender les enjeux pour les collectivités représentées
- être capable d'envisager une démarche de mutualisation adaptée à sa collectivité

Durée de la formation

1 journée

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise de supports d'étude et d'un glossaire de la mutualisation

Nombre de participants

10 – 12 personnes

Formateur

Antoine MARTIAL-COUVREUR
Consultant-expert de GFA Conseil

Conduire une étude territoriale de mutualisation

Le programme

◆ **Mutualiser, pourquoi ?**

*définitions préalables **:** différents types de transferts/mutualisations et leurs formes juridiques, notions d'impacts structurels, juridiques, financiers,*

l'environnement législatif et réglementaire : que doit-on réellement faire pour 2015 ?

détail des différents enjeux pour les différents acteurs du territoire : exercice d'identification avec les participants

que penser de l'objectif général « faire des économies » ? Exemple de traduction en matière de gestion des ressources humaines

typologie et exemples des grands domaines et services fréquemment mutualisés

◆ **Rappel, les conditions de réussite d'un tel projet.**

le cadrage d'une méthodologie de projet.

volonté politique affichée et sur le long terme et implication totale des DGS/secrétaires et cadres des différentes collectivités. Comité de Pilotage et Comités Techniques

la participation au juste niveau de tous les élus et tous les agents du territoire. Voir modalités concrètes et clarté du processus de décision.

◆ **La nécessaire analyse de l'existant dans un premier travail de diagnostic prospectif**.

●*les apports attendus d'une connaissance fine des mutualisations existantes*

les outils (fiche d'analyse) à utiliser pour la description économique, financières et des moyens mobilisés dont les ressources humaines (voir fiche spécifique RH dans une perspective GPEC)

comment introduire la dimension prospective : le réel niveau de satisfaction des usagers/bénéficiaires, le repérage de ce qui est perfectible et des besoins nouveaux (enquêtes ?) les forces et faiblesses des organisations (entretiens avec les élus et les agents ?)

◆**Comment définir des axes de mutualisation, préparer les options et scénarios de mutualisation**

●*avantages d'un séminaire élus communautaires et communaux associant les DGS et cadres des services ; contenu et travaux en atelier.*

approfondir chacun des axes (contenu type), structurer l'ensemble (impacts organisationnels) et formuler des scénarios : adopter une présentation type simple et compréhensible

formaliser et faire adopter des critères de choix : cohérence et domaines stratégiques, faisabilité technique et humaine, coûts investissement et fonctionnement, calendrier/délai et risques majeurs

◆**Le schéma de mutualisation et sa mise en œuvre**

●*situer le bon niveau de détail et le plan de mise en œuvre, contenu, étapes, moyens et calendrier*

●*lancer les actions d'ajustement d'organisation et de méthodes*

●*mettre en place les outils particuliers de suivi de cette mise en œuvre : pilotage, tableau de bord*

Projet de territoire et Agenda 21 local
Mode d'emploi

Public

Maires et adjoints
Conseillers municipaux
Personnel des collectivités (DGS, DGA, chargés de missions)

Parce qu'elle peut implique de nombreux acteurs, la mise en place d'un projet de développement territorial de développement durable ou d'un agenda 21 local se révèle bien souvent complexe. Pour autant, elle représente une formidable opportunité de mobiliser et de co-construire un avenir partagé. Elle est un gage de qualité de l'action publique.

Ne pas se laisser déborder, maitriser les enjeux et savoir cadrer les différentes étapes de la démarche, sont autant de clés à la réussite de votre projet.

Les objectifs de cette formation sur 1 jour sont :

- ☞ Connaitre le cadre de référence des projets de territoire et Agendas 21 Locaux : Objectifs et résultats attendus
- ☞ Savoir adapter la méthode au contexte local et définir une organisation.
- ☞ Savoir mettre à contribution et impliquer les forces vives du territoire.
- ☞ Savoir conjuguer les ambitions de développement avec les ressources locales

La plus-value de cette formation repose à la fois sur l'apport de connaissances, la présentation et les échanges d'expériences, l'apport de méthodes et outils opérationnels directement et transférables au sein des collectivités.

Cette formation peut être utilement complétée par la formation prospective financière.

◆ Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ Nombre de participants

15 – 20 personnes

Durée de la formation : 1 jour

Projet de territoire et Agenda 21 local
Mode d'emploi

Contenu de la journée de formation

Introduction

- Les enjeux pour les élus et les citoyens
- La notion de processus de développement durable
- **Vers plus d'efficacité de l'action publique**

1. La mise en mouvement d'une citoyenneté responsable

- Répondre à la pression sociale venant de tous les milieux (institutionnel, collectivités, privé, citoyens)
- Les acteurs du projet et leurs rôles respectifs
- Les conditions de la mobilisation interne et externe

2. Structurer et organiser la démarche

- Les étapes du projet : une démarche progressive et interactive à adapter au contexte local
- L'organisation et la planification de la démarche : donner de la visibilité
- L'information et la communication : le bon dosage

3. De l'état des lieux à l'élaboration du programme d'actions

- La construction d'une vision partagée pour donner le cap
- La prise en compte des projets en cours
- L'émergence de nouvelles idées ou actions
- Comment définir les priorités ?

4. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

- Choisir les bons outils
- Piloter la mise en œuvre et les résultats attendus
- Valoriser le territoire et développer le sentiment d'appartenance

Conclusion

- La question de la labellisation Agenda 21 Local
- Les clés pour réussir

Formateur

Lucette JAUNET

Consultante et formatrice en stratégie de développement territorial

L'évaluation positive : une démarche au service du progrès

Public

Maires et adjoints
Conseillers municipaux

Outil de progrès, l'évaluation vise avant tout à valoriser les réussites et identifier les axes d'amélioration pour l'avenir. Elle répond à une demande de transparence de l'action publique et permet indéniablement d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Bien positionnée, elle favorise l'implication des acteurs dans les projets.

La formation proposée vise à initier les élus aux pratiques évaluatives : Que recouvrent les démarches d'évaluation ? Comment s'y prendre pour mettre en place un système d'évaluation simple et efficace ? Quels outils privilégier ?

.

Les objectifs de cette formation sur 1 jour sont :

- ☞ Connaitre les principes de base de l'évaluation
- ☞ Savoir mettre en place un processus d'évaluation
- ☞ Savoir mettre à contribution et impliquer les forces vives du territoire.

La plus-value de cette formation repose à la fois sur l'apport de connaissances, la présentation et les échanges d'expériences, la mise en situation, l'apport de méthodes et outils opérationnels directement et transférables au sein des collectivités.

◆ Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ Nombre de participants

15 – 20 personnes

Durée de la formation : 1 jour

L'évaluation positive : une démarche au service du progrès

Contenu de la journée de formation

Introduction :

- ✓ A la recherche de visibilité et d'efficacité
- ✓ Vaincre la peur du jugement par l'évaluation positive

1. **Les fondamentaux de l'évaluation**
   a) Pourquoi évaluer ? Objectifs et résultats attendus
   b) Les différents types d'évaluation
   c) Les outils : questions évaluatives, critères et indicateurs

2. **La démarche d'évaluation**
   a) Les différentes étapes : Une démarche pas à pas
   b) La déontologie de(s) l'évaluateur(s)
   c) Auto-évaluation/Evaluation externe : Intérêts et limites

3. **De la théorie à la pratique : Mise en situation à partir de cas concrets**
   a) Que veut-on savoir ? A quoi verra-t-on que le projet est réussi ?
   b) Savoir structurer et planifier sa démarche
   c) Choisir les outils adaptés
   d) La question de la restitution : Les bonnes formulations

Conclusion

- Les clés pour réussir

Formateur

Lucette JAUNET

Consultante et formatrice en stratégie de développement de territoire

Tarifs des prestations

Finances et projets de territoire

➯Comprendre le budget de la commune	850.00
➯Comprendre le budget de la communauté de communes	900.00
➯Prospective financière : mettre en cohérence choix politiques et moyens financiers pour la commune	900.00
➯Prospective financière : mettre en cohérence choix politiques et moyens financiers pour la communauté de communes	1 000.00
➯Projet de mandat et prospective financière pour la commune : les clés de la réussite ***Formation sur deux journées***	2 000.00
➯Projet de territoire communautaire et prospective financière ***Formation sur deux journées***	2 000.00
➯Du projet de mandat au projet de territoire	1 000.00
➯Conduire une étude territoriale de mutualisation	1 000.00
➯Projet de territoire et Agenda 21 : une démarche au service du progrès	1 000.00
➯L'évaluation positive : une démarche au service du progrès	1 000.00

Ces tarifs sont TTC. Ils n'incluent pas les frais de déplacement, restaurants, Hôtel

Des formations peuvent réalisées au sein des collectivités

Contacter nous pour toutes demandes particulières ou formations sur mesure

Votre contact : Patrick NAUDET CABINET PRO-CONSEIL, 7 rue du commerce, 49700 Doué la Fontaine
Tél : 06 21 33 57 67
Mail : pro-conseil0467@orange.fr

Vie locale et cadre de vie

Participation citoyenne : savoir s'organiser

Public

Maires et adjoints
Conseillers municipaux
Personnel des collectivités (DGS, DGA, chargés de missions)

Les derniers sondages nous indiquent que les citoyens souhaitent malgré une tendance à la baisse de leur participation aux élections, être concertés plus souvent au cours du mandat. Cette démarche leur inspire plutôt confiance considérant que les élus sont attentifs à l'avis de leurs administrés. L'actualité nous rappelle par ailleurs que la légitimité des élus est de moins en moins acquise sur la durée du mandat.

Face à ces évolutions, nombreuses sont les municipalités qui se sont engagées à associer les citoyens au cours de ce mandat. Mais la participation citoyenne ne s'improvise pas : elle peut être un formidable levier de développement local comme, à l'inverse être sources d'incompréhensions voire de tensions.

L'objectif de cette formation qui se déroule sur une journée, est :

- ✓ de connaitre les différentes formes de participation mise en place sur les communes, leurs intérêts, leurs limites ;
- ✓ de comprendre les ressorts de la mobilisation ;
- ✓ de faciliter la mise en place de démarches de concertation.

La plus-value de cette formation repose l'apport de connaissances et la présentation d'expériences concrètes. Elle permettra aux participants de confronter leurs perceptions, d'échanger sur leurs expériences et d'identifier des clés pour réussir.

◆ Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ Nombre de participants

15 – 20 personnes

Durée de la formation : 1 jour

Participation citoyenne : savoir s'organiser

Contenu de la journée de formation

Introduction

- **Les enjeux de la participation citoyenne**
  - Une demande croissante de participation des habitants
  - Une légitimité des élus qui tend à s'étioler sur la durée du mandat
  - Des promesses électorales à transformer

- **Des formes multiples de participation…. à adapter à ses besoins**
  - Différentes solutions envisageables : Conseil municipal des jeunes, Conseil de quartier, Conseil des sages, Conseil consultatif, Conseil de développement,…
  - Des participations ponctuelles ou participations pérennes
  - Entre information et participation : savoir se situer
  - Les conditions de réalisation : les freins et les leviers
  - Attention aux promesses non tenues !

- **De la théorie à la pratique : comment s'y prendre ?**
  - Mettre en place une organisation portée par l'équipe municipale
  - Savoir choisir en fonction de ses besoins et de ses moyens
  - Organiser la démarche
  - Communiquer pour rassembler
  - Les méthodes et techniques d'animation des réunions

Conclusion : les clés d'une démarche réussie

Formateur

Lucette JAUNET

Consultante et formatrice en stratégie de développement territorial

Mieux vivre les espaces publics

Public :

Elus

Personnels en charge de l'entretien des espaces publics

Entre le respect de la réglementation, les contraintes budgétaires et les attentes multiples des usagers ….Comment animer, gérer et aménager les espaces publics ?
Une démarche associant l'expérience de chaque collectivité à travers des mises en situation pratiques pour :

- ✓Choisir les outils adéquats et adaptés à sa commune
- ✓Associer tous les différents acteurs de la vie communale
- ✓Rationaliser les coûts
- ✓Répondre aux enjeux environnementaux

Objectif :

Développer une stratégie de gestion durable des espaces publics en lien avec l'identité paysagère et les usages.

Utiliser la gestion différenciée comme outil collectif et transversal

Durée de la formation :

1 jour

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

Nombre de participants

15 – 20 personnes

Mieux vivre les espaces publics

Exemple d'un outil collectif et transversal : la gestion différenciée

⇨ CONTENU DE LA JOURNEE DE FORMATION

- **Enjeux et constat autour de l'espace public**

- **Construire un projet partagé avec les habitants autour des espaces publics**
  - ✓ Rendre les habitants acteurs de leur cadre de vie
  - ✓ Connaître les usages des espaces
  - ✓ Construire l'identité de sa commune

- **La gestion différenciée : un outil collectif et transversal**
  - ✓ Historique et évolution
  - ✓ De multiples bénéfices
  - ✓ Principe méthodologique de mise en oeuvre
  - ✓ Des réponses techniques adaptées au contexte

- **La valorisation de la démarche**
  - ✓ La communication auprès des habitants
  - ✓ La labellisation

- **Elargir les objectifs**
  - ✓ Favoriser la transversalité au sein des structures de gouvernance
  - ✓ Anticiper les enjeux territoriaux et réglementaires de demain (accessibilité, PLU, trame verte…)

Claudie Landelle-Banevitch

Ingénieure paysagiste consultante

Gestion différenciée

Gestion et aménagement durables des espaces publics

Construire un projet de politique sportive

Public :

Elus

Personnels en charge du sport

Les enjeux : Les pratiques sportives sont toujours plus nombreuses et diversifiées. Historiquement, les politiques des collectivités autour du sport ont été orientées sur la gestion des équipements et sur l'attribution de subventions aux clubs. Aujourd'hui, les élus locaux font face à des besoins, des situations sociales et des évolutions de société qui interrogent la finalité du sport. Par ailleurs la réforme territoriale et les contraintes budgétaires appellent de nouveaux arbitrages. De nouveaux modèles de politiques publiques émergent. Quels peuvent être les projets sportifs des élus locaux ?

En amont de la formation, il sera demandé à chaque inscrit de fournir quelques données sur la prise en charge du sport dans sa collectivité.

Partant de l'expérience des élus, la formation s'appuiera sur des apports théoriques et échanges de pratiques

Les objectifs de la formation

☞Comprendre les compétences des collectivités et leurs évolutions.

☞Mieux repérer les mutations du sport, les nouveaux besoins.

☞Être capable de situer les différents enjeux et les choix possibles.

☞Acquérir une méthodologie pour la mise en place d'un projet sportif

Durée de la formation :

1 jour

Jean-Luc ROTUREAU,

Consultant, Ingénieur en formation pour adultes, Elu local

Construire un projet de politique sportive

⇨ CONTENU DE LA JOURNEE DE FORMATION

Etat des lieux, enjeux et analyses

- Les compétences des Collectivités en matière de sport et leurs évolutions.
- Les politiques sportives des Collectivités et le rôle des services des sports.
- Les différents champs d'action des activités physiques et sportives : compétition, loisir, lien social, jeunesse, solidarité, santé, insertion professionnelle, développement durable, séniors…
- Partage d'expériences

La conduite d'un projet de développement par le sport

-
- La conduite et la méthodologie de projet, place des acteurs (élus, usagers, associations, fonctionnaires).
- Le sport, outil de promotion des territoires ruraux et urbains ?
- Les politiques d'éducation par le sport : définition, outils, méthodes…Le décloisonnement du sport dans la Collectivité. Les partenariats internes et externes.
- Elaborer un projet pour sa collectivité

◆ **Moyens pédagogiques**

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ **Nombre de participants**

15 personnes maximum

La relation avec les associations

Public :
Elus de collectivités
Personnel en charge de la restauration scolaire

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, les financements des Régions et Départements aux associations ont fortement chutés et la tendance n'est pas prête à s'inverser. Si Les communes ont maintenu leurs soutiens, la monté en puissance de l'intercommunalité, à travers les transferts de compétences, pose la condition de la mutualisation des moyens.

En développant le recours aux marchés publics et en recentrant les financements aux associations en fonction des priorités politiques d'un territoire, les intercommunalités vont créer une situation nouvelle qui va impacter le financement aux associations. Il ne s'agit plus pour elles de proposer des prestations mais bien de participer activement à la dynamique d'un territoire dans le respect des valeurs qu'elles portent.

On le voit, la relation communes/associations n'est pas qu'une question de droit mais plutôt une nouvelle forme de gouvernance dans laquelle chacun doit trouver sa place au service d'un territoire.

Objectif de cette formation :

A travers échanges et expériences comprendre ce qui fait et fera la relation commune/association

Durée de la formation

1 journée

Moyens pédagogiques

Présentation par power point

Remise du document aux participants

Nombre de participants

15 – 20 personnes

Consultant-Formateur

Patrick NAUDET

La relation avec les associations

Le programme

- **Une association de quoi s'agit-il ?**
  - La loi du 1er juillet 1901
- **La relation commune, communauté de communes et associations**
  - Echange avec la salle
- **La relation avec l'association repose sur des règles de bon sens**
  - Une reconnaissance réciproque, gage d'un partenariat constructif et durable
  - Une contribution adaptée à l'intérêt général

    La définition de l'intérêt général
  - Transparence et équité dans les engagements
- **La contractualisation**
  - Conventions d'objectifs
  - Contrats liés à la commande publique
  - Délégation de service public
- **Les subventions aux associations**
  - Les pièces à fournir
  - Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001
  - Le caractère discriminent de la subvention
  - Requalification de la subvention et marchés public
- **Mise à disposition de biens et de personnels**
- **Gestion de fait**
- **Les associations dans l'évolution de l'intercommunalité**
  - La mutualisation
  - Une approche plus partenariale
  - La peur de la perte des valeurs

Le restaurant scolaire un lieu d'animation et d'éducation

Public :
Elus de collectivités
Personnel en charge de l'animation du temps méridien

Le restaurant scolaire est devenu un lieu d'animation et d'éducation qui s'inclut dans une journée de l'enfant. Comment le temps du repas au sein de la pause méridienne s'intègre dans la réforme et apporte des moyens d'animation dans le cadre des TAPS (Temps d'Animation périscolaires Supplémentaires) ?

Le caractère éducatif du temps du repas n'est plus à démontrer, il consiste à initier les enfants :

- à la découverte des goûts, des couleurs, des saveurs
- à la notion d'équilibre alimentaire (manger mieux, bouger plus)
- à la notion de gaspillage alimentaire

Mais comment traduire en animations le temps du repas ?

Les objectifs de cette formation qui se déroule sur 1 journée sont :

- ☞ De permettre aux responsables locaux de découvrir ce qui fait la particularité de cette pause méridienne dans laquelle s'inclut le temps du repas.
- ☞ D'établir un projet d'animations auprès des enfants et des parents sur le territoire pouvant entrer dans les TAPS
- ☞ De communiquer sur ces actions
- ☞ De mesurer la plus value apportée par ces actions pour manger mieux et bouger plus (un lien avec le Programme National Nutrition Santé)

Durée de la formation

1 journée

◆ **Moyens pédagogiques**

Présentation par power point

Remise du document aux participants

◆ **Nombre de participants**

15 – 20 personnes

Le restaurant scolaire un lieu d'animation et d'éducation

Le programme

◆ **Un peu d'histoire pour mieux comprendre**
L'évolution de la restauration scolaire dans le temps

◆ **Retour d'expérience avec la salle**
Les modes de gestion pratiqués
Les animations actuelles
Les personnels en place

◆ **Animer le temps du repas**
Un choix politique
Sa mise en place suppose d'entrer dans un logique de projet
Un objectif politique
Les cibles identifiées
Un diagnostic
Un questionnaire aux enfants
Des scénarii
Des actions
Une évaluation

◆ **Etablir des liens**
Avec ce qui se fait à l'école (projet pédagogique)
Avec le PNNS
Avec les parents

◆**Des exemples d'animation**
Réaliser par les enfants pour les enfants (dans le cadre d'un projet partagé avec les personnels de la collectivité)
Associer les parents

◆**Entrer dans la logique du manger mieux et bouger plus (programme national nutrition santé)**
Les actions : « marcher dans ma commune »

◆**Des aménagements à prévoir**

◆**L'encadrement nécessaire**

A l'idéal cette formation pourrait avoir lieu sur une commune au restaurant scolaire

Formateur

Patrick NAUDET

Tarifs des prestations

Vie locale et cadre de vie

↳Participation citoyenne : savoir s'organiser	950.00
↳Mieux vivre les espaces publics	1 000.00
↳Construire un projet de politique sportive	950.00
↳La relation avec les associations	900.00
↳Le restaurant scolaire un lieu d'animation et d'éducation	900.00

Ces tarifs sont TTC. Ils n'incluent pas les frais de déplacement, restaurants, Hôtel
Des formations peuvent réalisées au sein des collectivités
Contacter nous pour toutes demandes particulières ou formations sur mesure

Votre contact : Patrick NAUDET CABINET PRO-CONSEIL, 7 rue du commerce, 49700 Doué la Fontaine
Tél 06 21 33 57 67
Mail pro-conseil0467@orange.fr